

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0217

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT POUR LA RÉPARATION DE CONDUITE D'EAU POTABLE A LA GRANDE ALLÉE DU COR ET ALLÉE DES BOIS À NOISIEL (77186) DU 23 AOÛT 2021 AU 05 SEPTEMBRE 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 12 août 2021 de la société SADE CGTH IDF MEAUX, 14 rue THOMAS EDISON à MEAUX 77100,

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement pour une réparation de conduite d'eau potable DNFTE à la Grande Allée du Cor et l'Allée des Bois à NOISIEL (77186) du 23 août 2021 au 5 septembre 2021,

CONSIDÉRANT que la société la société SADE CGTH IDF MEAUX, 14 rue THOMAS EDISON à MEAUX 77100, est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société SADE CGTH IDF MEAUX, 14 rue THOMAS EDISON à MEAUX 77100, est autorisée à procéder aux travaux de terrassement pour une réparation de conduite d'eau potable DNFTE à la Grande Allée du Cor et l'Allée des Bois à NOISIEL.

ARTICLE 2 : La zone d'accès chantier se fera par le Cours du Château au niveau de l'accès de l'Allée des Bois coté Champs sur Marne, la zone de retournement de camion pour accéder au chantier se fera au centre de l'allée des Bois au niveau Cours du Château et la zone de sortie de chantier se fera par la cour du Château au niveau de l'accès à l'Allée des Bois coté NOISIEL, **du 23 août au 05 septembre 2021.**

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite sur le tronçon nord de l'Allée des Bois de l'entrée cours du Château jusqu'au pont rue Marcelin BERTHELOT, pour tous véhicules légers et poids lourds - sauf chantier **du 23 août au 05 septembre 2021.**

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ **0217**

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT POUR LA RÉPARATION DE CONDUITE D'EAU POTABLE A LA GRANDE ALLÉE DU COR ET ALLÉE DES BOIS À NOISIEL (77186) DU 23 AOÛT 2021 AU 05 SEPTEMBRE 2021 »(2)

ARTICLE 4 : Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle.

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux **48 heures avant le début des travaux**. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- Monsieur le Commissaire de Police du Val Maubuée,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers,
- La Communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne,
- La RAPT,
- La société SADE CGTH IDF MEAUX ,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le **18 AOÛT 2021**

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

2/3



Envoyé en préfecture le 23/08/2021

Reçu en préfecture le 23/08/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210818-ARR2021_0217-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ **0217**

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT POUR LA RÉPARATION DE CONDUITE D'EAU POTABLE A LA GRANDE ALLÉE DU COR ET ALLÉE DES BOIS À NOISIEL (77186) DU 23 AOÛT 2021 AU 05 SEPTEMBRE 2021 »(3)

Transmis au représentant de l'État le	23 AOÛT 2021
Affiché en Mairie le	23 AOÛT 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	23 AOÛT 2021
Notifié le	23 AOÛT 2021

3/3

